



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 mars 2021
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2020/0357(NLE)**

**6300/21
COR 1**

**CORDROGUE 4
SAN 74
RELEX 112**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	14203/20 + ADD 1; 5803/1/21 REV 1
Objet:	Projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants, en ce qui concerne l'inscription de substances aux tableaux annexés à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, modifiée par le protocole de 1972, et à la Convention sur les substances psychotropes de 1971 - Nouvelles substances psychoactives

Le présent corrigendum ne concerne pas la version française.